

## Certificat de spécialisation "croisière"

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation - Animation d'activités de loisirs**

Code(s) NAF : **85.51Z**

Code(s) NSF : **335**

Code(s) ROME : **G1204**

Formacode : **15493**

Date de création de la certification : **09/07/2002**

Mots clés : **Haute mer**, **Sport nautique**, **Croisière**, **Voile**

### Identification

Identifiant : **2115**

Version du : **23/05/2016**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- - Arrêté du 09/07/2002 portant création et organisation du Certificat de Spécialisation "Croisière".
- - Arrêté du 16/12/2004 et ses annexes : intégration du Certificat de Spécialisation "Croisière" dans l'Annexe II-I du code du sport définissant les diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification ouvrant droit à l'enseignement, à l'animation ou à l'encadrement d'une activité physique ou sportive considérée ou dans un ensemble d'activités de même nature relatives à un public spécifique, ou à l'entraînement de ses pratiquants contre rémunération, conformément à l'article L. 212-1, et mentionnant les conditions d'exercice de leurs titulaires.

### Descriptif

#### *Objectifs de l'habilitation/certification*

Certifier aux détenteurs les compétences professionnelles permettant d'encadrer la croisière côtière ou hauturière, pour tout public, de jour comme de nuit, dans les limites de navigation du (ou des) voilier(s) utilisé(s) jusqu'à 200 milles d'un abri et leur délivrer les conditions d'exercice réglementaires associées.

## Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Qualification complémentaire rattachée au BPJEPS spécialité activités nautiques.

## Descriptif général des compétences constituant la certification

Tenir une navigation côtière et hauturière

Garantir la sécurité en navigation côtière et hauturière

Organiser un apprentissage en navigation côtière et hauturière

## Modalités générales

Formation en alternance : 140 h en moyenne en organisme de formation habilité, 70 h en moyenne en structure professionnelle.

## Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

## Public visé par la certification

Tous publics

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Etre détenteur d'un BPJEPS spécialité activités nautiques ou d'un diplôme reconnu équivalent.

### Compétences évaluées

#### UC1 : Tenir une navigation côtière ou hauturière :

Analyser une situation météorologique / Définir une stratégie de route / Calculer sa route / Positionner le voilier hors de vue des côtes / Manoeuvrer en solitaire.

#### UC2 : Garantir la sécurité en navigation côtière et hauturière :

Entretenir en continu son bateau / Garantir l'intégrité physique des pratiquants / Organiser son équipage en croisière.

#### UC3 : Organiser un apprentissage en navigation côtière et hauturière :

Organiser et animer une situation pédagogique en équipage / Organiser l'espace et le temps de navigation imposés par une navigation côtière et hauturière / Evaluer les conduites de chaque membre d'équipage, en s'appuyant sur l'observation et l'échange / Proposer des aménagements de la situation d'enseignement, permettant de répondre aux préoccupations et aux besoins individuels recensés chez les pratiquants.

### Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Sans objet

## Certificateur(s)

- Ministère de la jeunesse et des sports

## Centre(s) de passage/certification

- défini(s) par le directeur régional de la jeunesse et des sports dans le cadre de l'habilitation donnée a(ux) organisme(s) de formation
- École Nationale de Voile et des Sports Nautiques - ENVSN - <http://www.envsn.sports.gouv.fr/>
- École de voile des Glénans : <http://www.glenans.asso.fr/>

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non  
Matérialisation officielle de la certification :  
Délivrance d'un parchemin

## Plus d'informations

### *Statistiques*

entre 20 et 30 certifiés par an

### *Autres sources d'information*

[www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)